

Calcul de la rente future

Un calcul de la rente future permet de connaître le montant approximatif des prestations qui pourront être versées au moment de la retraite, en cas d'invalidité ou en cas de décès.

Le calcul se base sur les données personnelles du moment et selon les dispositions légales actuellement en vigueur.

Il est en règle générale gratuit et peut être demandé en tout temps.

Formalités

Il y a lieu de remplir une [Demande de calcul d'une rente future](#). Ce formulaire, dûment complété et signé, doit être renvoyé par la poste, à la

Caisse AVS de la Fédération Patronale Vaudoise
Case postale 1215
1001 Lausanne

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le [Mémento 3.06](#).

N'hésitez pas à nous contacter pour d'autres renseignements

- Par courriel : avs.rentes@centrepatronal.ch
- Par téléphone : 058 796 34 00